

Avenir du régime forestier

Réponse de Nathalie Kosciusko-Morizet

à François Brottes, 1er vice-président du groupe SRC
Assemblée nationale, mardi 15 février 2011

« Je tiens en premier lieu à excuser Bruno Lemaire qui est retenu à Bruxelles pour les négociations de la politique agricole commune et qui partage avec moi la compétence sur la forêt.

Le gouvernement, Monsieur Brottes, n'abandonnera pas la forêt française, une filière stratégique, une filière d'avenir et particulièrement pas en 2011, date de l'année internationale de la forêt, et je rappelle à ce propos que la France est dotée du troisième patrimoine forestier d'Europe, et que c'est une filière qui génère plus de 400 000 emplois.

En mai 2009, dans son discours d'Urmatt, le Président de la République rappelait toute l'importance qu'il attachait à la forêt, la forêt comme filière forestière créatrice d'emplois, la forêt aussi comme patrimoine, patrimoine français. Et depuis lors de nombreux travaux ont été engagés.

Vous faites état d'une note interne. Il y a eu beaucoup d'autres travaux : il y a eu par exemple le rapport d'Hervé Gaymard, Président de l'Office national des forêts. Il y a eu les Assises de la forêt. C'est dans le prolongement de ces travaux, et sur la base de la lettre de cadrage de Bruno Lemaire et moi, adressée au directeur général de l'ONF le 15 décembre dernier, que vient de commencer l'élaboration du prochain contrat d'objectifs 2012-2016.

Naturellement, tous les sujets touchant aux orientations stratégiques de l'ONF sont étudiés à cette occasion-là. Il y a beaucoup d'opinions diverses sur le sujet.

Vous faites état d'une note interne de la direction générale du Trésor.

Je veux vous rassurer, il ne s'agit que d'une note de travail interne, qui ne préjuge en rien des choix qui seront faits en juillet prochain. Le modèle financier de l'ONF est bien sûr étudié, prendra en compte aussi la rémunération des services environnementaux et sociaux, ou encore l'adaptation de la forêt française au changement climatique. Vous l'avez compris, la politique forestière française est une grande politique d'Etat. »